

Image not found or type unknown



Le devis est-il payant ?

Commentaire article publié le **27/04/2013**, vu **904 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Dans certaines hypothèses, l'entrepreneur est tenu de vous remettre un [devis](#) avant de s'engager à réaliser sa prestation. Le [devis](#) peut-il être payant ou doit-il forcément être gratuit ?

Le devis est un principe gratuit

La réglementation est venue poser l'obligation de la gratuité des devis dans certaines domaines, par exemple ceux du déménagement, de la vente de produits d'optiques ou encore des pompes funèbres.

Le devis peut devenir payant

L'entrepreneur peut vous facturer le devis si vous avez été informé préalable du principe de sa facturation et de son montant; Dans le cas contraire, vous êtes en droit de refuser de le payer.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/devis_payant.jsp